COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 15 septembre 2026

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 du mois de septembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, Salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 23

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Corinne FRITSCH, M. Cyrille RENELEAU, Mme Nadège FONTENEAU, Adjoints.

Mme Emmanuelle DELAHAUR, M. Christian BOURRICAUD, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Manuel BORREGO, Mme Charlotte GREE-BILLA, M. Marc SOURTY, Mme Alexia BACQUEY, Mme Vanessa LAUSSUCQ, M. Thierry MAYEUR, M. Flavio PEREIRA, Mme Edith DUMORA, M. Florent BILLON, Mme Christine VISSIERE, M. Christophe LE GALL, Mme Anne ESCOLA et M. Benoît BERQUE, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5

Mme Sylvie LAVERGNE, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;

M. Paul REGNIER, qui a donné procuration à Mme Nadège FONTENEAU ;

Mme Manon SIGALAS, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Hasnaa ANISS, qui a donné procuration à M. Benoît BERQUE.

Absent et non représenté : 1

M. Cyril CHARPENTIER REGLAT.

M. Christian BOURRICAUD est élu secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-12-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026

N° DL21092026- 12 : Convention de servitudes Enedis – Lieu-dit Le Huga parcelles 0124, 0125, 0126, 0129, 0132 section BZ

Rapporteur : Monsieur Christophe LE GALL

Des conventions de servitudes sont signées entre la commune et les gestionnaires de réseaux lorsque les travaux envisagés sont réalisés sur l'emprise, en aérien ou en souterrain, de parcelles communales.

La société Enedis souhaite procéder à l'alimentation et au raccordement du réseau B.T du projet de la résidence de la Côte d'Argent.

Ces travaux consistent en la pose d'un nouveau câble BT souterrain sur 63 ml depuis le poste Camping-car existant sur la parcelle 0125 section BZ.

L'emprise de ces travaux est située sur les parcelles cadastrées BZ 0124, BZ 0125, BZ 0126, BZ 0129, BZ 0132 appartenant à la Ville. Il est donc nécessaire préalablement à leur démarrage de signer une convention de servitudes entre la Ville de Lacanau et la société Enedis. La convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont la convention fait l'objet.

Il s'agit d'une servitude réelle au profit de la distribution d'électricité.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la commission Bâtiments, voirie et réseaux divers du 10 septembre 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser le société ENEDIS à réaliser ces travaux de raccordement.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes relative au raccordement électrique BT de la résidence de la Côte d'Argent située Route de l'Atlantique au Huga.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance

Christian BOURRICAUD

Le Maire

Laurent PEYRONDET

MAIRIE DE LACANAU (Gironde)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : Notifié le : Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20260922-DL21092026-12-DE
Date de réception préfecture : 22/09/2026